

ORDRE DU JOUR :

- Bilan de l'Accord sur la formation et l'alternance dans la Branche Professionnelle des Industries Electriques et Gazières
- Bilan de l'Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Branche Professionnelle des Industries Electriques et Gazières

Bilan de l'Accord sur la formation et l'alternance dans la Branche Professionnelle des Industries Electriques et Gazières

En décembre 2024, l'accord de branche des IEG Formation et Alternance prendra fin. Avant la future négociation, les représentants des employeurs ont présenté le bilan 2020-2023 de la formation professionnelle et de l'accord actuel.

Les chiffres Formation professionnelle montrent un effet Covid sur la tenue des formations en 2020, puis une certaine stabilité de l'accès à la formation avec 78 % des salariés des IEG ayant suivi une formation en 2023.

Le taux d'alternants des IEG est, lui, assez haut et stable, avec 6,9 % des effectifs en 2023. Cependant, beaucoup d'alternants poursuivant leurs études, **le taux d'embauche de ces alternants dans les IEG n'est que de 18 %.**

Pour ce qui est de l'accord lui-même, le bilan est contrasté.

La prime tuteur a été généralisée dans toutes les entreprises IEG et des métiers en tension ont bénéficié de certifications PRO-A mais certaines nouvelles instances n'ont pas pu jouer leur rôle.

Dans la négociation à venir, FO s'attachera à améliorer l'accord existant dans l'intérêt des salariés, notamment le fonctionnement de la branche sur ce sujet. Les besoins de formation (compétences, quantité, localisation, temporalité) des entreprises et des salariés doivent être mieux identifiés pour mieux soutenir d'une part les salariés dans leur parcours et leurs évolutions et d'autre part les entreprises afin qu'elles puissent permettre aux salariés des parcours professionnels riches grâce à la formation. Les impacts de l'arrivée de l'Intelligence Artificielle (IA) ou l'allongement des carrières doivent être analysés et intégrés.

Les métiers sont en forte évolution, des activités nouvelles voient le jour, le renouvellement des compétences est lui au cœur des enjeux de notre secteur, et les mutations des organisations du travail sont autant de sujets à prendre en compte dans le cadre de la formation professionnelle.

Il faudra que le futur Accord réponde à ces enjeux essentiels pour la branche des IEG.

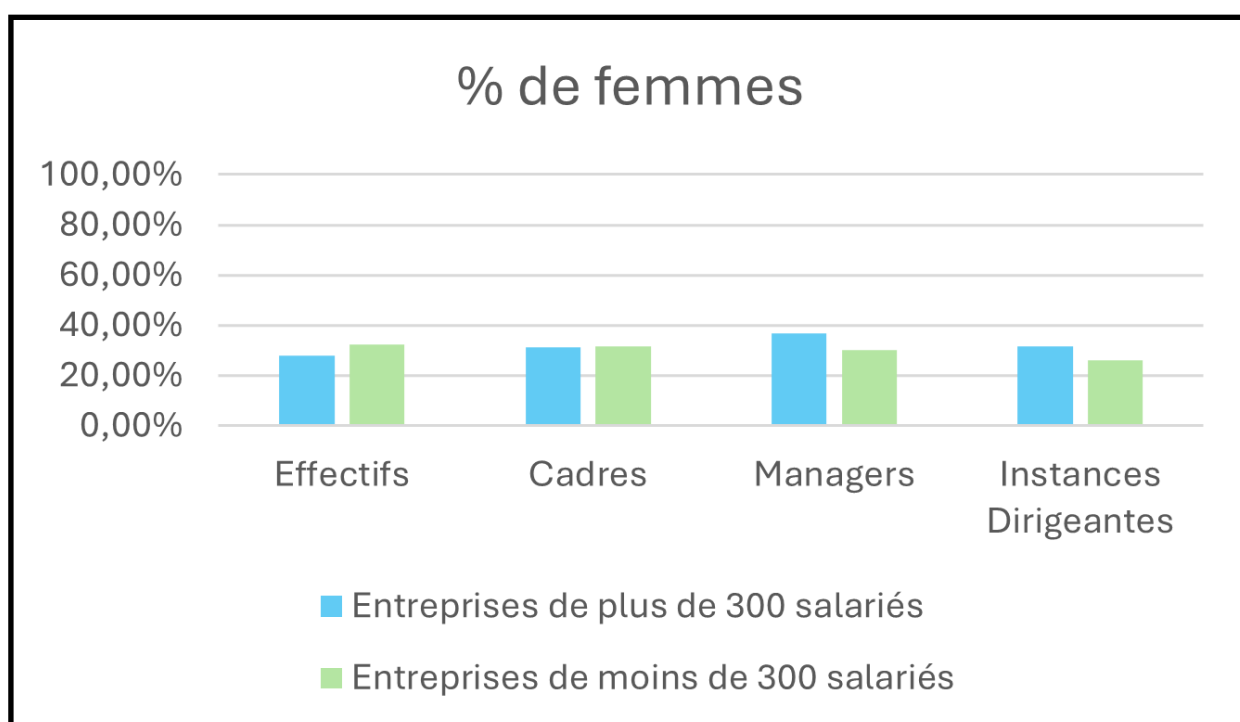
FO sera là pour négocier dans l'intérêt des personnels, des entreprises et du secteur de l'énergie!

Bilan de l'Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Branche Professionnelle des Industries Electriques et Gazières

L'accord actuel prend fin en juillet 2024.

Les chiffres dans les IEG à fin 2022, les femmes représentent :

- 28,1 % des salariés,
- 33,8 % des embauches dont 43 % d'embauches dans la filière technique
- 17,5 % des personnels dans la filière technique, 62 % dans les métiers commerciaux
- 13 % des salariées et 3 % des salariés sont en temps partiel tous collèges confondus. Les salariées représentent 1/3 de l'effectif féminin du collège exécution.



Index égalité :

- < 300 salariés : de 77 à 96, pour une moyenne de 88 points sur 100
- > 300 salariés : de 83 à 96, pour une moyenne de 91 points sur 100

Les congés de paternité sont pris à hauteur de 90 %, sans différenciation notable entre les collèges. La durée moyenne de celui-ci est de 15 jours ouvrés.

La négociation du nouvel Accord Branche des IEG 2024-2029 relatif à l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes est lancée et doit d'aboutir à un projet d'accord pour le 20 juin prochain.

FO Énergie estime que l'accord actuel peut être amélioré par la prise en compte de ses revendications.

Notre objectif est un nouvel accord permettant une réelle égalité professionnelle autant pour les Femmes que pour les Hommes et cela passera par la création de droits nouveaux!

Prochaine CPPNI
Le 4 avril 2024